

Analyse des pratiques résultant de la nouvelle Loi fédérale sur les jeux d'argent en Suisse :



Prévention lors des levées d'exclusion



Linda Elezi¹, Emilien Jeannot^{2,4}, Sophia Achab³, Olivier Simon²



1 Université de Lausanne, faculté de médecine, Suisse

2 Centre du jeu excessif, Médecine des addictions, Centre hospitalier universitaire de Lausanne (CHUV), Suisse

3 Centre hospitalier universitaire de Genève, Médecine des addictions, Suisse

4 Institut de santé globale, faculté de médecine, Genève, Suisse

INTRODUCTION

- Loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAR) entrée en vigueur en 2019
- But d'harmoniser la loi précédente et d'ouvrir le marché des casinos en ligne.
- Une personne peut demander la levée de l'exclusion lorsque le motif d'exclusion n'existe plus.
- Article 81 :
³ Un spécialiste, ou un service spécialisé, reconnu par le canton est associé à la procédure de levée de l'exclusion.

RESULTATS

2 types de modèles de levée d'exclusion :

- Spécialistes ne fournissant pas de préavis au casino - Entretiens confidentiels
- Spécialistes fournissant un préavis au casino - Posture d'expert

Quelques variations observées entre les cantons concernant :

- Le lieu et le nombre d'entretiens de levée d'exclusion
- Le partage d'informations entre les casinos et spécialistes impliqués dans le processus de levée, notamment en ce qui concerne les informations pouvant être fournies par le casino aux spécialistes avant les entretiens, la communication du retour d'information par les spécialistes, ainsi que la prise de décision finale par les casinos

OBJECTIF

- *Décrire les modèles d'intervention associés à la levée des exclusions liées à l'application de la loi sur les jeux d'argent dans sept cantons dit latins (Cantons romands + Tessin)*



METHODE

- **Etude qualitative**
- Identification et analyse des documents cadres émis par le canton enquêté au titre de l'art. 81 de la loi sur les jeux d'argent
- Questionnaire semi-structuré et entretiens avec les spécialistes associés à la levée d'exclusion selon LJAr (6 Cantons romands + Tessin)
- Retranscription des interviews et application d'une technique d'analyse thématique énoncée par Braun et Clarke
- Anonymisation des informations recueillies

Le potentiel d'amélioration perçue

- Standardisation de la communication entre casino et spécialistes mandatés
- Un deuxième entretien 2 à 3 mois après la décision de levée
- Soutien supplémentaire après l'intervention
- Simplifier le processus d'auto-exclusion
- Mener les entretiens dans des lieux d'aide.

CONCLUSION



Au-delà des deux principaux modèles d'intervention dans le cadre de la levée des exclusions de jeu, l'investigation réalisée permet d'identifier les divergences et convergences, et d'avoir un retour qualitatif sur la faisabilité et l'acceptabilité des modèles, avec un recul de deux ans par rapport à la mise en œuvre de la nouvelle loi.

Contact: Linda.Elezi@unil.ch